

# Survol des objectifs, actions et résultats préliminaires

Atelier à l'intention des intervenants  
28 janvier 2014

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**

# Éléments du projet de stratégie

## Buts :

- Accroître la sécurité du public et éviter les difficultés personnelles
- Réduire les dommages aux immeubles, aux infrastructures et à l'environnement causés par les inondations
- Accroître la résilience des collectivités
- Faire réaliser des économies aux contribuables du Nouveau-Brunswick
- Réduire l'incertitude au sujet des risques d'inondation afin de prendre de meilleures décisions

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Éléments du projet de stratégie

**Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public : *Détermination précise des zones susceptibles d'être inondées à l'avenir.***

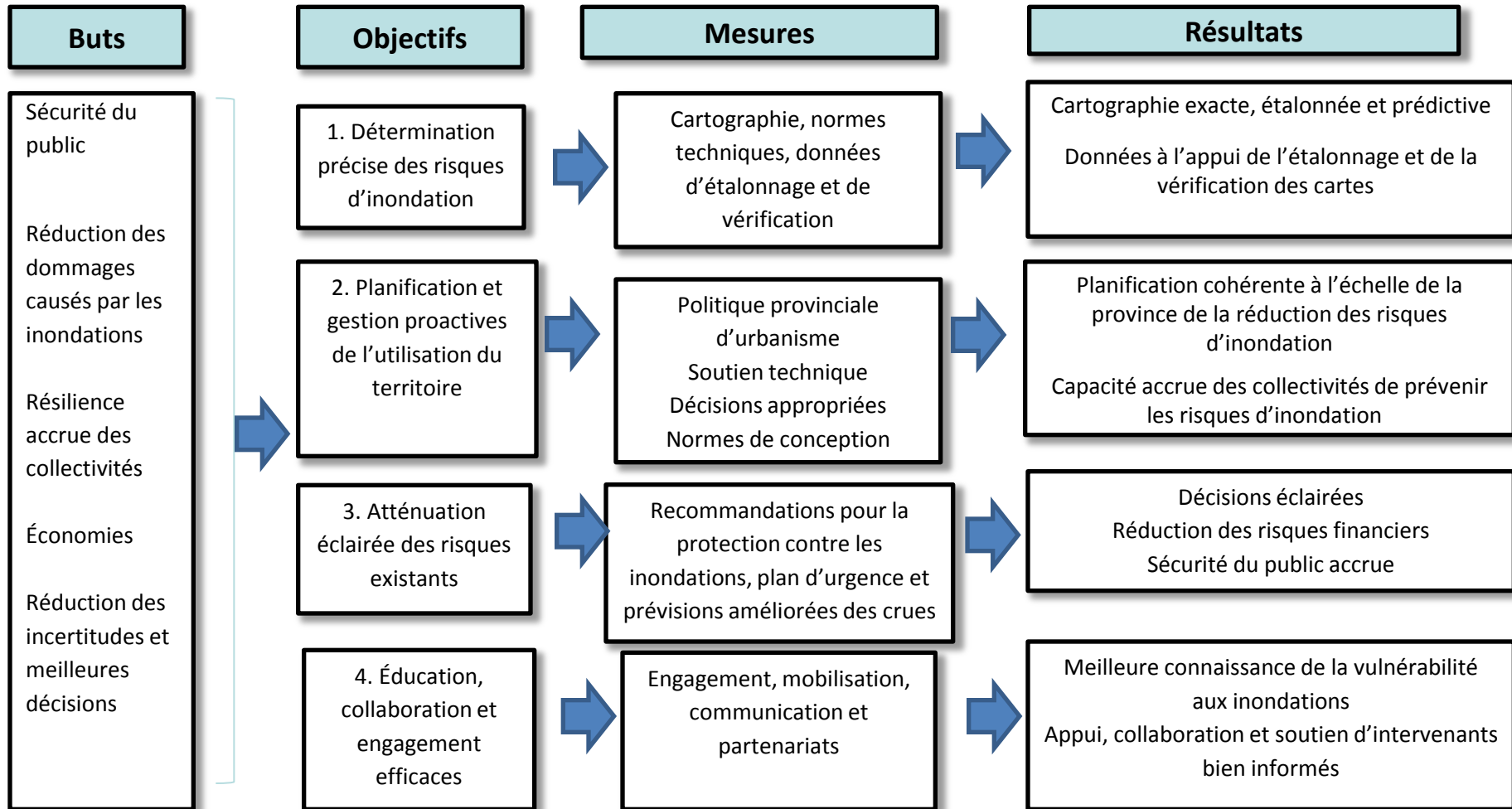
**Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire : *Planification juste et équitable pour la gestion des risques d'inondation dans les futurs aménagements.***

**Objectif 3 : Atténuation éclairée des risques existants : *Diminution des risques qui menacent les habitants, les bâtiments et les infrastructures déjà situés dans des zones inondables.***

**Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces : *Conscientisation du public à l'égard des risques d'inondation, dont la gestion s'appuie sur un engagement et une collaboration accrus.***

Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement

# Projet de cadre : Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick



**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Questions

- Est-ce que l'objectif est louable (nécessaire, important)?
- Selon vous, est-ce qu'il manque des actions clés qui seraient nécessaire afin d'atteindre l'objectif? Quelles sont-elles?
- Qui devrait mener les actions? À part que le gouvernement, quels sont les rôles des autres intervenants?
- Y a-t-il d'autres commentaires ou des suggestions que vous voulez faire?

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 1

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**

# Éléments du projet de stratégie

**Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public : *Détermination précise des zones susceptibles d'être inondées à l'avenir.***

**Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire : *Planification juste et équitable pour la gestion des risques d'inondation dans les futurs aménagements.***

**Objectif 3 : Atténuation éclairée des risques existants : *Diminution des risques qui menacent les habitants, les bâtiments et les infrastructures déjà situés dans des zones inondables.***

**Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces : *Conscientisation du public à l'égard des risques d'inondation, dont la gestion s'appuie sur un engagement et une collaboration accrues.***

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public

Défis :

- Bon nombre des cartes illustrant les risques d'inondation au Nouveau-Brunswick datent de plusieurs décennies et n'incluent pas les conséquences anticipées des changements climatiques.
- Une cartographie précise des risques d'inondation requiert diverses données, dont de l'information topographique et des données environnementales précises.
- Il ne s'agit pas d'une activité ponctuelle en raison des changements en cours touchant le climat ainsi que l'occupation et l'utilisation du sol.

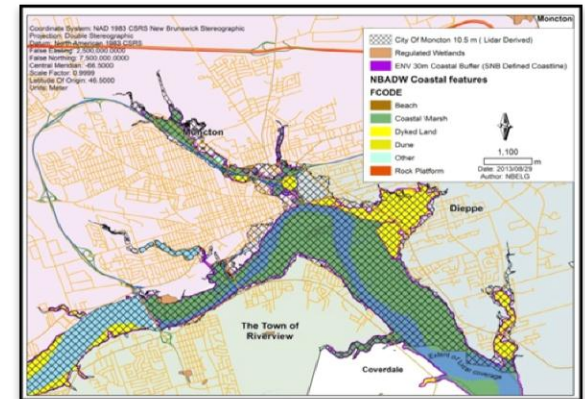
**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**



# Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public

Projet de mesures :

1. Mettre à jour et bonifier l'ensemble des cartes de risques d'inondation du Nouveau-Brunswick.
  - Adopter des normes techniques de cartographie adéquates
  - Acquérir les données nécessaires
  - Calibrer la cartographie mise au point
  - Déterminer un cycle de renouvellement
2. Solliciter la participation des collectivités locales dans le processus de cartographie des risques d'inondation.
  - Établir un partenariat avec les autres provinces, des établissements scolaires, des experts techniques et les collectivités de la région.



**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public

Résultats escomptés :

- La cartographie est précise, calibrée et prévisionnelle.
- Les cartes sont fondées sur des normes techniques à jour et intègrent l'information climatique la plus récente.
- Les données dont on dispose permettent de soutenir la calibration/vérification des cartes.

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Questions

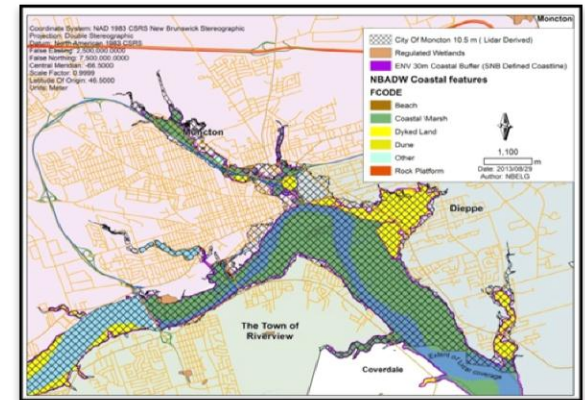
- Est-ce que l'objectif est louable (nécessaire, important)?
- Selon vous, est-ce qu'il manque des actions clés qui seraient nécessaire afin d'atteindre l'objectif? Quelles sont-elles?
- Qui devrait mener les actions? À part que le gouvernement, quels sont les rôles des autres intervenants?
- Y a-t-il d'autres commentaires ou des suggestions que vous voulez faire?

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**

# Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public

Projet de mesures :

1. Mettre à jour et bonifier l'ensemble des cartes de risques d'inondation du Nouveau-Brunswick.
  - Adopter des normes techniques de cartographie adéquates
  - Acquérir les données nécessaires
  - Calibrer la cartographie mise au point
  - Déterminer un cycle de renouvellement
2. Solliciter la participation des collectivités locales dans le processus de cartographie des risques d'inondation.
  - Établir un partenariat avec les autres provinces, des établissements scolaires, des experts techniques et les collectivités de la région.



**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 2

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**

# Éléments du projet de stratégie

Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public : *Détermination précise des zones susceptibles d'être inondées à l'avenir.*

**Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire :** *Planification juste et équitable pour la gestion des risques d'inondation dans les futurs aménagements.*

Objectif 3 : Atténuation éclairée des risques existants : *Diminution des risques qui menacent les habitants, les bâtiments et les infrastructures déjà situés dans des zones inondables.*

Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces : *Conscientisation du public à l'égard des risques d'inondation, dont la gestion s'appuie sur un engagement et une collaboration accrues.*

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**

## Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire

Défis :

- Les approches précédentes appliquées à la planification de l'utilisation du territoire dans la province ont donné lieu à des réponses inadéquates aux risques d'inondation dans différentes collectivités.
- Un aménagement inadéquat se poursuit sur des terres inondables.
- Il faut tenir compte des données climatiques les plus récentes dans la conception et le dimensionnement des systèmes de drainage (p. ex. fossés et ponceaux).

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

## Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire

Projets de mesures :

3. Élaborer une politique provinciale qui orientera l'aménagement et les activités dans les zones inondables, et fournir l'information pertinente aux collectivités.
4. Lorsque le gouvernement provincial finance ou approuve des projets d'aménagement et des activités, il doit veiller à ce que les risques d'inondation soient pris en compte.
5. Promouvoir des normes de conception et d'ingénierie pour la gestion des eaux pluviales qui soient fondées sur les données climatiques les plus récentes.



**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**



# Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire

Résultats escomptés :

- Une approche de planification de réduction des risques d'inondation qui soit cohérente et s'applique à toute la province.
- Une capacité accrue des collectivités à assurer une gestion et une prise en charge proactives des risques d'inondation.
- Le gouvernement provincial montre l'exemple en tenant compte du risque d'inondation dans le choix de l'emplacement, la conception, le financement et l'approbation des nouveaux projets d'aménagement et d'infrastructure.

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Questions

- Est-ce que l'objectif est louable (nécessaire, important)?
- Selon vous, est-ce qu'il manque des actions clés qui seraient nécessaire afin d'atteindre l'objectif? Quelles sont-elles?
- Qui devrait mener les actions? À part que le gouvernement, quels sont les rôles des autres intervenants?
- Y a-t-il d'autres commentaires ou des suggestions que vous voulez faire?

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

## Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire

Projets de mesures :

3. Élaborer une politique provinciale qui orientera l'aménagement et les activités dans les zones inondables, et fournir l'information pertinente aux collectivités.
4. Lorsque le gouvernement provincial finance ou approuve des projets d'aménagement et des activités, il doit veiller à ce que les risques d'inondation soient pris en compte.
5. Promouvoir des normes de conception et d'ingénierie pour la gestion des eaux pluviales qui soient fondées sur les données climatiques les plus récentes.



**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 3

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**

# Éléments du projet de stratégie

Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public : *Détermination précise des zones susceptibles d'être inondées à l'avenir.*

Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire : *Planification juste et équitable pour la gestion des risques d'inondation dans les futurs aménagements.*

**Objectif 3 : Atténuation éclairée des risques existants : Diminution des risques qui menacent les habitants, les bâtiments et les infrastructures déjà situés dans des zones inondables.**

Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces : *Conscientisation du public à l'égard des risques d'inondation, dont la gestion s'appuie sur un engagement et une collaboration accrues.*

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 3 : Atténuation éclairée des risques existants

Défis :

- Des aménagements le long des rivières et des côtes dans des zones inondables mettent à risque les résidents, les bâtiments et les infrastructures.
- Sauf pour le bassin de la rivière Saint-Jean, il n'y a pas de système provincial de prévision des inondations.

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 3: Atténuation éclairée des risques existants

Projets de mesures :

6. Conseiller sur la façon de protéger des inondations les propriétés et les infrastructures publiques et privées.
7. Inciter les régions et les collectivités à établir des plans d'urgence en cas d'inondation et à les mettre à l'essai.
8. Mettre à leur disposition des ressources améliorées de prévision et d'atténuation des risques d'inondation pour assister dans les efforts de planification d'urgence.
9. Examiner la possibilité d'étendre la prévision des inondations à d'autres rivières que la rivière Saint-Jean.



**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

## Objectif 3 : Atténuation éclairée des risques existants

Résultats escomptés :

- Les particuliers, les entreprises et les collectivités disposent des outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées quant à la meilleure façon de protéger les biens publics et privés des conséquences des inondations.
- Une diminution de la responsabilité financière publique et privée.
- Une sécurité publique accrue.

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**



# Questions

- Est-ce que l'objectif est louable (nécessaire, important)?
- Selon vous, est-ce qu'il manque des actions clés qui seraient nécessaire afin d'atteindre l'objectif? Quelles sont-elles?
- Qui devrait mener les actions? À part que le gouvernement, quels sont les rôles des autres intervenants?
- Y a-t-il d'autres commentaires ou des suggestions que vous voulez faire?

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 3: Atténuation éclairée des risques existants

Projets de mesures :

6. Conseiller sur la façon de protéger des inondations les propriétés et les infrastructures publiques et privées.
7. Inciter les régions et les collectivités à établir des plans d'urgence en cas d'inondation et à les mettre à l'essai.
8. Mettre à leur disposition des ressources améliorées de prévision et d'atténuation des risques d'inondation pour assister dans les efforts de planification d'urgence.
9. Examiner la possibilité d'étendre la prévision des inondations à d'autres rivières que la rivière Saint-Jean.



**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 4

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**

# Éléments du projet de stratégie

Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public : *Détermination précise des zones susceptibles d'être inondées à l'avenir.*

Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire : *Planification juste et équitable pour la gestion des risques d'inondation dans les futurs aménagements.*

Objectif 3 : Atténuation éclairée des risques existants : *Diminution des risques qui menacent les habitants, les bâtiments et les infrastructures déjà situés dans des zones inondables.*

**Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces :**  
***Conscientisation du public à l'égard des risques d'inondation, dont la gestion s'appuie sur un engagement et une collaboration accrues.***

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**

# Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces

Défis :

- Comme les ressources se font rares, il faut trouver des idées et des approches novatrices pour répondre aux besoins de financement.
- Les gens ne sont pas toujours pleinement conscients du risque potentiel d'inondation auquel sont exposés leurs biens ou ne comprennent pas toujours les risques qu'ils courent en habitant et en travaillant dans ces zones.
- L'établissement de cartes prévisionnelles des risques d'inondation est complexe et il est important que les collectivités aient la chance de comprendre comment elles sont produites.

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces

Projets de mesures :

10. Améliorer et mettre à profit les outils existants pour favoriser l'éducation, la communication, la collaboration et l'engagement.
11. Fournir du soutien, des outils d'analyse et des conseils afin d'aider les collectivités à mettre en œuvre des plans de réduction des risques d'inondation à l'échelle locale.

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces

Résultat escomptés :

- Une compréhension accrue de la vulnérabilité aux inondations.
- La participation, la collaboration et le soutien d'intervenants conscientisés.
- Les ressources nécessaires sont disponibles pour permettre le renouvellement de la série de cartes provinciales des risques d'inondation.

**Ébauche - ne représente pas une décision ou une position du gouvernement**

# Questions

- Est-ce que l'objectif est louable (nécessaire, important)?
- Selon vous, est-ce qu'il manque des actions clés qui seraient nécessaire afin d'atteindre l'objectif? Quelles sont-elles?
- Qui devrait mener les actions? À part que le gouvernement, quels sont les rôles des autres intervenants?
- Y a-t-il d'autres commentaires ou des suggestions que vous voulez faire?

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**



# Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces

Projets de mesures :

10. Améliorer et mettre à profit les outils existants pour favoriser l'éducation, la communication, la collaboration et l'engagement.
11. Fournir du soutien, des outils d'analyse et des conseils afin d'aider les collectivités à mettre en œuvre des plans de réduction des risques d'inondation à l'échelle locale.

**Ébauche - ne représente pas une décision ou  
une position du gouvernement**